

À bâbord !
Revue sociale et politique

Réinventer la grève Perturbation syndicale

Philippe de Grosbois

Numéro 83, mars 2020

Perturbations à prévoir

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/94012ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue À bâbord !

ISSN

1710-209X (imprimé)

1710-2103 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

de Grosbois, P. (2020). Réinventer la grève : perturbation syndicale. *À bâbord !*, (83), 37–37.

PERTURBATION SYNDICALE

RÉINVENTER LA GRÈVE

Philippe de Grosbois ◀

Comme le dit Éric Blanc à propos de récentes grèves d'enseignant·e·s états-unien·ne·s, qui étaient fréquemment illégales, « *dans les moments de luttes massives, la légalité devient ultimement un rapport de forces*¹ ». En contexte québécois, le droit de grève est si encadré qu'il devient nécessaire de réinventer son exercice pour lui redonner son caractère perturbateur.

On considère généralement qu'au Québec le droit de grève est acquis depuis des lustres, mais il serait probablement plus juste de dire que travailleuses et travailleurs n'ont pas le droit de grève sauf dans des circonstances particulières: ils doivent être syndiqué·e·s; leur convention collective doit être échue; leur grève doit porter sur les enjeux de la négociation. Cela signifie que 62 % de la main-d'œuvre québécoise n'a aucun droit de grève puisqu'elle n'est pas syndiquée. Pour les autres, le droit de grève est reconnu pour une période de quelques mois tous les cinq ans environ.

En ce sens, faire grève en dehors du cadre du Code du travail est en soi une forme de perturbation. Non seulement fait-on valoir par cette interruption du travail des revendications, mais la grève sociale est aussi une mobilisation qui permet de revendiquer *par la pratique* le droit des travailleuses et travailleurs de s'exprimer sur les enjeux sociaux qui les concernent par le moyen le plus puissant à leur disposition lorsque cela apparaît nécessaire.

Ces dernières années, quelques syndicats québécois ont tenté de repousser les contraintes qui pèsent sur la grève. En 2015, une trentaine de syndicats d'enseignant·e·s de cégep ont voté une grève sociale contre les politiques d'austérité du

gouvernement Couillard pour le 1^{er} mai; au final, confrontés à une ordonnance du Tribunal administratif du travail, une dizaine de syndicats ont persisté et fait grève². Le 27 septembre 2019, 11 syndicats ont fait la grève environnementale – probablement une première au Québec³.

Obtenir un mandat de grève sociale n'est pas chose facile. La cause défendue doit être portée par les membres depuis plusieurs mois ou années. Il faut donc rejoindre un maximum de gens, rendre compte des enjeux, risques et possibilités soigneusement, s'assurer d'un soutien de la population aux idées défendues. Un instrument essentiel pour se donner confiance est la fixation d'un plancher de grève qui nous assure qu'on ne s'expose pas seul à des sanctions et qu'on fait partie d'un mouvement collectif. En ce sens, les syndicats d'enseignant·e·s de cégep bénéficient de conditions d'organisation très favorables qui expliquent sans doute qu'ils soient les principaux à actualiser la grève sociale présentement. L'effet de levier est encore plus marqué lorsque la société civile participe massivement à la cause défendue par la grève, ce qui fût le cas le 1^{er} mai 2015 et le 27 septembre 2019. L'appui des fédérations et centrales auxquelles sont affiliés les syndicats locaux en grève n'est cependant pas acquis puisque ce type de

mobilisation ne cadre pas nécessairement avec les traditions politiques en place. Cela doit donc faire partie de l'évaluation de la conjoncture.

De son côté, l'employeur, qui souvent n'est pas directement visé par l'objet de cette grève, ne sait s'il doit réagir par la force (risquant ainsi de s'aliéner un corps d'emploi fortement investi dans la cause défendue) ou par un ton conciliant. Il est à noter que dans les suites du 1^{er} mai 2015 et du 27 septembre 2019, personne n'ayant fait grève conformément au mandat de son syndicat n'a reçu de sanction (amende, lettre au dossier, etc.) En somme, l'espace politique ouvert par la grève sociale vaut amplement les efforts qu'on peut consacrer dans son milieu de travail pour y parvenir. Il faut savoir concilier l'audace de sortir du cadre et le réalisme dans l'évaluation des appuis tant à l'interne qu'auprès de ses allié·e·s. ▶

1. Eric Blanc, *Red State Revolt. The Teachers' Strikes and Working-Class Politics*, Verso, 2019, p. 54. Ma traduction.

2. Philippe de Grosbois, « Les profs à l'école de la grève », *À bâbord !*, n° 60, été 2015.

3. Collectif La Planète s'invite au Parlement, « Retomber en amour avec la grève », *À bâbord !*, n° 82, janvier 2020.